

■ PRÉSENTATION

Le titulaire de ce bac professionnel intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en oeuvre des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente en bois ou en matériaux dérivés du bois.

Son activité consiste à :

- Préparer le processus de réalisation d'un ouvrage à partir d'un dossier architectural, en tenant compte des concepts, normes de la construction bois et contraintes de l'entreprise.
- Réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés courants de préfabrication et de mise en oeuvre de la charpente et de la construction bois.
- Organiser, animer et gérer le suivi de la réalisation d'un chantier de construction bois dans le cadre d'une équipe de plusieurs ouvriers et de compagnons professionnels.

Le technicien constructeur exerce son activité dans les entreprises artisanales ou industrielles qui fabriquent et installent des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente en bois et dérivés, dans le domaine du bâtiment, de l'habitat et de l'environnement.

• PÉRIODE DE FORMATION EN ENTREPRISE : 22 SEMAINES SUR LE CYCLE DE 3 ANS •

■ QUALITÉS REQUISES



BAC PRO

	Seconde	Première	Terminale
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL			
Français, Histoire-Géographie et EMC	3,5H	3H	3H
Mathématiques	1,5H	2H	1,5H
Langue vivante A	2H	2H	2H
Physique chimie ou LVB	1,5H	1,5H	1,5H
Arts appliqués et culture artistique	1H	1H	1H
Education physique et sportive	2,5H	2,5H	2,5H
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL			
Enseignement professionnel	11H	9,5H	10H
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	1H	1H	0,5H
Enseignements professionnels et mathématiques- sciences en co-intervention (a)	1H	0,5H	0,5H
Réalisation d'un chef d'oeuvre	-	2H	2H
Prévention-santé-environnement	1H	1H	1H
Economie-gestion ou économie-droit	1H	1H	1H

Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation : 265 heures sur les 3 ans (b) (c)

(a) la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

(b) y compris les heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue d'un positionnement en début de classe de seconde.

(c) en terminale : insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, CV, entretiens etc.) ou poursuite d'étude (renforcement méthodologique etc.)

POURSUITE D'ÉTUDE

Le baccalauréat professionnel a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais une poursuite d'études est envisageable en BTS.

Exemple de formation possible : BTS Systèmes Constructifs Bois et Habitat